

reglement immediat recu de l/s et

Grille A

Société de courtage d'assurances
Boîte Postale 40660
75826 Paris Cedex 17
France

T: 01 53 04 31 40
F: 01 53 04 31 49

contact@grouperouge.fr
www.grouperouge.fr

Association ASL FLANDRE SUD
REPRESENTEE PAR LE CABINET GERLOGE
9 RUE LA BRUYERE

75009 PARIS

Paris, le 2 mars 2020

Affaire suivie par Marie HAESTESKO
☎ 01 71 93 64 53 📠 01 53 04 31 49
@ m.haestesko@grouperouge.fr

N/REF : 2019-145 (à rappeler svp)

V/REF : CG/FA // ASL FLANDRE SUD
Sinistre : INCENDIE du 03/05/2019
Risque : 11-13 rue Gaston Rebuffat 75019 Paris
Police : 5702771404
Tiers : NÉANT

Sur quelle clé ?

04 MAR. 2020

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous remettre sous ce pli un chèque d'un montant de :

2766,50 €

en règlement de l'affaire citée en références et correspondant à :

- l'indemnité immédiate suivant les conclusions de l'expert et conformément à votre acceptation. Le différé de 990 € vous sera réglé dès réception de la facture des travaux de remise en état (ou de rachat des biens sinistrés).

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Important :

Vous disposez d'un délai de 2 ans à compter de la date du sinistre pour nous présenter la (ou les) facture(s) des travaux et bénéficier de l'indemnité différée ; au-delà, la prescription biennale sera applicable (Article L114-1 du Code des assurances).

MARIE HAESTESKO
COURTAGE d'ASSURANCES
BP 40660
75826 PARIS Cédex 17